

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 1^{er} MARS 2021

Membres du conseil communautaire statutairement : 36
Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (28) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE, Jean-Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN (procuration à Henri BAUDET), Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA (procuration à Christine DELIAS), Serge POLATO, Michel POUDADE, Michel RIFF (procuration à Jean-Michel LATUTE), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCS, Serge VAILLS, Georges VICENS.

Date de convocation : 23 février 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : Participation au fonds de solidarité régional - financement.

Le lundi 1 mars à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que suite au confinement lié à la pandémie du COVID 19, le fonds L'OCCAL a été mis en place par la Région au regard de sa compétence « développement économique », pour accompagner la relance des acteurs du tourisme, du commerce de proximité et de l'artisanat.

Le Président explique :

qu'il a été délibéré le 27 juillet par cette même assemblée la décision de participer à ce programme et d'abonder ce fonds de soutien avec un maximum de 3 € / habitant (selon chiffres INSEE 2017). soit d'abonder pour un montant de 17 952 €. Le président ajoute que suite à la précédente délibération du 30 novembre 2020 ajoutant au fond L'OCCAL le volet 3 « loyer », Il a été abonder ce fond pour l'année 2020 à hauteur de 57 952€, soit 40 000€ supplémentaires POUR LE VOLET 3 , ainsi notre participation à ce fonds de soutien a atteint un maximum de 9.68 € / habitant pour 2020 (selon chiffres INSEE 2017)

Les Départements et la Banque des territoires ont aussi été sollicités. A cet effet, la Région a établi une convention de partenariat ainsi que des critères d'attribution des aides (activités cibles, structures éligibles, nature et montant de l'aide, dépenses éligibles, etc.).

Le Président précise que le volet 3 a permis d'aider 35 entreprises pour un cout de 15 438.50€ pour la collectivité.

Le volet 3 n'a donc pas consommé La totalité du budget alloué de 40 000€, il est proposé d'utiliser ces fonds afin de financer le volet 1 et 2 de 2020.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE (27 POUR, 1 CONTRE):

- **D'UTILISER LES FONDS RESTANT DU VOLET 3 POUR FINANCER LES VOLETS 1 ET 2.**
- **D'AUTORISER LE PRESIDENT A SIGNER TOUT DOCUMENT EN CE SENS.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 1^{er} mars 2021

Envoyé le 4-03-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 4-03-2021
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE
Président

